

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du neuf novembre deux mil vingt, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Alain SCHIRRER, Sylvie COURTEILLE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, François BRIERE, Ingrid VASSE, Sylvain ALIPRANDI, Patrick JOLIVEL formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : , Dominique LEMAIRE-VEHENT,

Etaient absents : Luc RICHARD, Sandrine PAVILLA,

Catherine PATUREL a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

Le maire demande avant l'ouverture de la séance de rajouter une décision à l'ordre du jour :

- Réunion du conseil municipal à huis clos.

L'ensemble des membres présents accepte la décision à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents

Le maire demande l'ouverture de la séance à 19 h 00

ORDRE DU JOUR

- Transfert de la compétence PLU à l'Agglomération du Pays de Dreux
 - Peupleraie : inscription à l'état d'assiette pour travaux 2021
 - Guinguette étang des Vingtaines : exonération loyer
 - Participation financière 2020 au Fonds de Solidarité Logement
 - Participation financière 2020 au fonds d'aide aux jeunes.
 - Contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2023
 - Révision des tarifs communaux
 - Délibération pour l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal
- Affaires diverses

PROPOSITION DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS - N° 39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'AGGLO DU PAYS DE DREUX – N° 40

En raison de la crise sanitaire actuelle, le transfert de la compétence PLUI est reporté au 1^{er} juillet 2021. La décision sera décidée entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021.

INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE 2021, LE MARTELAGE ET LE MODE DE VENTE DES COUPES DANS LA FORET APPARTENANT A LA COMMUNE – N° 41

Vu la proposition de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité,

- 1) L'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes de bois suivantes :
Parcelle 2D, Surface 2,28 ha, coupe rase de peupliers.
- 2) La vente sur pied de ces coupes en 2021, ou 2022.
- 3) L'appel d'offres par soumissions cachetées de coupes de bois en bloc et sur pied comme mode de vente.

GUINGUETTE ETANG DES VINGTAINES : EXONERATION DU DERNIER VERSEMENT – N° 42

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'exonération du dernier versement pour l'année 2020 de la Guinguette d'Oulins,
- la présente délibération sera communiquée au comptable public de Dreux agglomération.

PARTICIPATION FINANCIERE 2020 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – N° 43

Monsieur le Président du Conseil Départemental demande une participation de la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de verser une participation au fonds de solidarité logement et rappelle que la commune s'est engagée dans un partenariat avec Eure-et-Loir Habitat pour des logements sociaux.

PARTICIPATION FINANCIERE 2020 AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES – N° 44

Monsieur le Président du Conseil Départemental demande une participation de la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse de verser une participation au fonds d'aide aux jeunes.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2021-2024 – N° 45

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Prend acte des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire et des taux et des prestations proposés par GROUPAMA Assurances

Décide d'adhérer au contrat GROUPAMA Assurances à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les catégories de personnels.

Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE, MAISON D'OULINS, MEDIATHEQUE – N° 46

Les tarifs communaux pour l'année 2021 sont reconduits à l'identique et sont consultables en mairie ou sur le site www.oullins.fr.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR – N° 47

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que le prestataire FREE va déployer sur le territoire la 5 G fin 2020.

- Avec la COVID 19 et les contraintes sanitaires, la commune évalue une perte financière de 8 300 € rien que pour la location des salles sans tenir compte des exonérations déjà octroyées au cours de l'année.

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de Mme FERRAROTTI concernant la participation financière pour l'installation de la Téléassistance ainsi que les courriers de remerciements des associations bénéficiaires des subventions versées pour l'année 2020.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de mécontentement que M. ELMALEH a adressé au Président du Syndicat Mixte du Canton d'Anet concernant les départs des activités de l'ancien site SOLIDO.

TOUR DE TABLE

M.BRETAGNE informe que la distribution des jouets de Noël sera organisée le samedi 12 décembre 2020 en respectant les gestes barrières.

M.BRETAGNE informe que la commission des affaires sociales, en l'absence du repas annuel, a décidé d'organiser une distribution de colis aux personnes « séniors » qui se sont inscrites dans les délais le jeudi 17 décembre 2020 de 10h à 12 h et de 14h30 à 18h à la Maison d'Oulins en respectant le protocole sanitaire.

Monsieur le Maire précise que les décorations de Noël seront installées sur Oulins début décembre.

S.COURTEILLE demande si le cirque s'installera à l'étang comme les années précédentes. Monsieur le Maire lui répond que nous n'avons aucune nouvelle à ce jour.

A.SCHIRRER informe qu'un projet d'aménagement urbain sur l'ancien site PMO est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire informe que la signature de l'acte de vente du site PMO est fixée au jeudi 10 décembre 2020.

C.PATUREL rappelle l'obligation aux riverains d'entretenir les berges (élagages, retrait des embâcles). Avec l'arrivée de l'hiver, il faut rester vigilant avec les risques de crues et limiter les inondations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45
Le prochain Conseil n'a pas été fixé.

Le Maire
Pascal LEPETIT

La Secrétaire
Catherine PATUREL,